

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL118-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131118-DEL118-13-DE
Date de télétransmission : 27/11/2013
Date de réception préfecture : 27/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. EGEA en date du 18/11/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON) en date du 18/11/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)

Absents excusés :

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VŒU : Manifeste pour un apaisement.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Nous ne pouvons souscrire à l'effacement des valeurs qui fondent notre république.

Les difficultés économiques et sociales engendrées par la crise depuis 2008 ont placé les citoyens dans une situation d'impatience vis-à-vis du pouvoir politique et des institutions de la République.

Nous pouvons comprendre ce sentiment mais nous ne pouvons accepter que le Président de la République, garant de nos institutions, soit hué par une poignée d'individus à des fins de récupération politique lors des cérémonies du 11 novembre, qui selon les lois du 26 octobre 1922 et du 28 février 2012, « commémorent la victoire et la paix, l'anniversaire de l'Armistice de 1918, et rendent hommage à tous les morts pour la France ». Le Président avait également fait de cette cérémonie une journée d'hommage à tous les soldats morts au combat pour la France lors des conflits récents. Cette réaction est un manque de respect envers la République mais aussi envers les familles de ces soldats.

De même, nous ne pouvons accepter qu'une, Ministre, Garde des Sceaux, puisse évoquer son exclusion de la famille humaine à la télévision suite aux propos d'un journal qui ne mérite que le terme de « torchon ». Comme nous n'acceptons pas les caricatures d'élus publiées sur les réseaux sociaux et le témoignage d'une petite fille de 13 ans, loin d'être seule responsable de ses propos. Les mots blessent et nous avons mal pour elle.

Nous ne pouvons accepter l'inacceptable, nous ne pouvons admettre l'inadmissible. Nous appelons à réagir afin que soit reconnue et préservée la dignité humaine de toute femme, de tout homme, quelles que soient ses origines et sa couleur de peau.

Saluons la dignité, la pugnacité et le courage de madame la Ministre dans cette épreuve.

Nous appelons aussi tous les élus et membres de la société civile à se joindre à la Marche des Républicains le 8 décembre prochain, mouvement porté par 3 partis républicains, le PS, l'UMP et l'UDI.

Faisons vivre notre démocratie.

La grève, la manifestation et le vote sont des droits accordés par cette République, utilisons-les.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI